

**RAPPORT N° 04/4-01
au Conseil Municipal**

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

**TRANSFORMATION DE LA SALLE DE SQUASH DE BELLEPIERRE
EN SALLE DES FETES**

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par Délibérations N° 03/4-55 du Conseil Municipal du 30 septembre 2003 et N° 03/7-07 du Conseil Municipal du 18 Décembre 2003, il a été voté deux tranches de travaux pour transformer la salle de squash en salle des fêtes de Bellepierre sise référence cadastrale numéro DK 209. Le montant total arrêté alors pour cette opération était de 288 311,00 € Hors Taxe (Deux cents quatre vingt huit mille trois cents onze euros hors taxes).

Au titre de la Politique de la Ville, le FEDER, l'ETAT, et le Département finançaient cette action.

Il était envisagé à partir du local existant de procéder à une extension des surfaces au sol construites. Il était donc proposé :

- Travaux de dépose des éléments maçonnés et boisés ;
- Gros œuvre - Maçonnerie / béton armé ;
- Charpente – couverture ;
- Revêtement de sol et mural ;
- Mise aux normes électriques – climatisation ;
- Isolation phonique ;
- Menuiseries bois – aluminium – métallique ;
- Peinture et étanchéité.

Ceci, afin d'offrir à la population de Bellepierre un équipement public de proximité.

Constatant que ce futur bâtiment de quartier n'allait pas être desservi par une voie d'accès propre et afin de permettre le stationnement des utilisateurs en rapport avec la fréquentation attendue, il s'avère nécessaire de prévoir dès à présent des travaux de réalisation de la rampe d'accès à partir de boulevard Gaston de Monerville ainsi que des places de stationnement spécifiques.

Etant donné le peu d'espace au sol qui se dégage entre la plate forme recevant le bâtiment et la voie principale, la mise en œuvre de cet accès nécessite un confortement soutenu du talus. Cela est d'autant plus indispensable que la largeur de la chaussée à livrer devra permettre le croisement de deux véhicules. De ce fait il y a une adaptation à prévoir au niveau de la géométrie des plateaux attenants au bâtiment à étendre.

Un soin particulier est apporté à la conception architecturale du bâtiment au niveau de son insertion dans l'environnement et des sas de sécurité sont aménagés au droit des différentes entrées à la salle.

L'ensemble de ces travaux nécessite un surcoût.

RAPPORT N° 04/4-01

C'est pourquoi, je vous propose d'annuler les deux Délibérations suivantes :

- PDV 2003, Délibération N° 03/4-55 du Conseil Municipal en séance du 30 septembre 2003 Transformation de la salle de squash de Bellepierre en salle des fêtes :

ETAT	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL H.T
30 605,00 €	40 000,00 €	67 706,00 €	138 311,00 €

- PDV 2004, Délibération N° 03/7-07 du Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2003 Transformation de la salle de squash de Bellepierre en salle des fêtes (2ème tranche).

FEDER	ETAT	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL H.T
90 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	150 000,00 €

Je vous soumetts le plan de financement suivant :

Transformation de la salle de squash de Bellepierre en salle des fêtes.

FEDER	ETAT	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL HT
294 000,00 €	45 605,00 €	45 000,00 €	105 395,00 €	490 000,00 €
60,00%	9,31%	9,18%	21,51%	

Je vous demande :

- 1 - d'approuver le nouveau montant ;
- 2- de bien vouloir vous prononcer sur le plan de financement ;
- 3- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER, de l'ETAT et du Département ;
- 4 - de m'autoriser à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 04/4-01
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 août 2004

OBJET**POLITIQUE DE LA VILLE****TRANSFORMATION DE LA SALLE DE SQUASH DE BELLEPIERRE
EN SALLE DES FETES****MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Conférence Régionale Politique de la Ville du 19 Mars 2003 ;

Vu la Conférence Régionale Politique de la Ville du 27 Avril 2004 ;

Vu la Délibération n° 03/4-55 du Conseil Municipal du 30 septembre 2003 ;

Vu la Délibération N°03/7-07 du Conseil Municipal du 18 Décembre 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-01 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim DINDAR, 4^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Prévention, Sécurité et Politique de la Ville / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'annulation des Délibérations N° 03/4-55 du Conseil Municipal du 30 septembre 2003 et N° 03/7-07 du Conseil Municipal du 18 Décembre 2003 concernant l'opération « transformation de la salle de squash en salle des Fêtes ».

ARTICLE 2

Approuve le nouveau montant et le plan de financement de l'opération « transformation de la salle de squash en salle des Fêtes » suivant :

FEDER	ETAT	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL HT
294 000,00 €	45 605,00 €	45 000,00 €	105 395,00 €	490 000,00 €
60,00%	9,31%	9,18%	21,51%	

DELIBERATION N° 04/4-01


ARTICLE 3

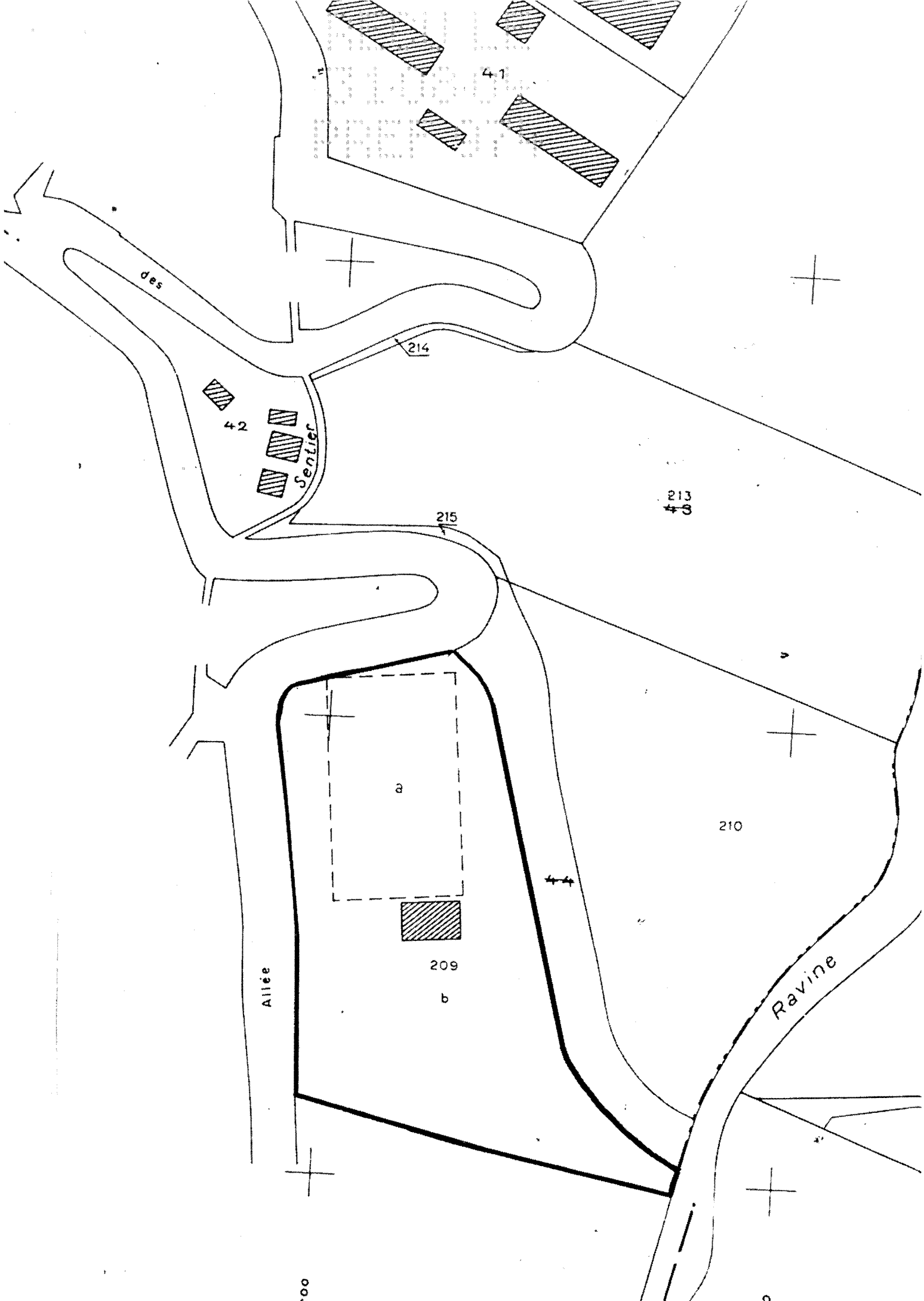
Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER, de l'ETAT et du Département ;

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires ;

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 AOÛT 2004

 **LE DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA



des

41

214

42

Sentier

213
43

215

a

210

209

b

Allée

Ravine

200

